

Le Groupe ES poursuit son développement

Le Groupe ES a connu une hausse de 3,5 % de son chiffre d'affaires, au cours du premier semestre 2010, porté par une progression des consommations d'électricité (+ 3,2 %), résultant de conditions climatiques et de l'évolution favorable des marchés des particuliers et tertiaires.

Le Groupe ES a poursuivi au cours du premier semestre sa politique de qualité de ses réseaux, de développement de ses offres et d'orientation en matière de développement durable.

Électricité de Strasbourg a ainsi poursuivi ses investissements réseau ciblés pour maintenir la performance de ses ouvrages. Elle a par ailleurs lancé, selon les normes de la très haute efficacité énergétique, la réhabilitation d'un important bâtiment locatif lui appartenant au centre de Strasbourg, traduisant ainsi son engagement dans le versant « bâti/énergie » du Grenelle de l'Environnement.

Sa filiale de commercialisation, ES Énergies Strasbourg, a poursuivi sa politique de développement se traduisant par la signature d'un nouveau contrat d'approvisionnement favorisant la croissance des ventes de gaz. Elle a également confirmé son engagement dans les énergies renouvelables et les services associés en continuant ses actions de collecte de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), malgré l'absence momentanée de texte législatif en la matière.

La filiale Écotral a démarré au premier semestre le chantier de réalisation de la plus grande chaufferie bois d'Alsace, à Colmar.

Suite à l'expiration au terme de 15 années d'exploitation, de la concession de l'usine d'incinération de Strasbourg, qui constituait l'objet de la société Protires détenue à 34% par Électricité de Strasbourg, l'offre du groupement dont faisait partie Électricité de Strasbourg n'a pas été retenue. Protires a arrêté son activité le 05/07/2010.

Enfin, le Groupe ES, dans le cadre de la première mondiale entre EDF, TOYOTA, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, a démarré au premier semestre 2010 l'expérimentation d'une flotte de Véhicules Hybrides Rechargeables (Prius VHR) et du système de bornes de recharge d'électricité.

Le Conseil d'administration réuni ce jour 27 août 2010 a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg, dont les éléments clefs s'établissent au 30/06/2010 comme suit, en normes IFRS :

	30 juin 2009	30 juin 2009	30 juin 2010	Variation 2010/2009
	M€	Pro forma ⁽¹⁾ M€	M€	Pro forma ⁽¹⁾ %
Chiffre d'affaires	281.0	282.1	292.0	3.5
Résultat Opérationnel	42.0	43.2	41.1	-4.9
Résultat Net part Groupe	30.8	31.6	28.1	-11.1
Résultat Net courant	30.9 ⁽²⁾	31.6 ⁽²⁾	28.1	-11.1

(1) Les données publiées au titre du 1^{er} semestre 2009 ont été corrigées de l'impact lié à l'application de la norme IFRIC18 « Transfert d'actifs provenant de clients ».

(2) Montant retraité de +0,05 M€ au titre de l'impact de moins-values de cession.

Le chiffre d'affaires atteint 292 M€ (+3,5 %). Le dynamisme des secteurs résidentiel et tertiaire, les conditions climatiques favorables, l'évolution des tarifs régulés et des ventes de gaz ainsi que le développement de nos offres de services et prestations diverses sont les principaux vecteurs de cette croissance.

Compte tenu principalement d'éléments comptabilisés sur le premier semestre, et pour l'essentiel non récurrents au second, le résultat opérationnel semestriel s'affiche en baisse de -4,9 % traduisant notamment les achats de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) réalisés au cours du 1^{er} semestre dans l'attente du futur décret d'application, une progression sensible du poste impôts et taxes et le coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés (ORS).

Les charges de personnel (hors ORS) et les charges externes ont connu une bonne maîtrise.

Au final, le résultat net courant, part du Groupe, hors éléments non récurrents, s'élève à 28,1 M€ en retrait de 11,1 % par rapport à l'exercice précédent, suite à un résultat financier moins favorable (-2,5 M€) lié à une baisse sensible des taux d'intérêts sur les marchés financiers.

S'agissant des perspectives du second semestre, le maintien du TaRTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement des Marchés) pour les ventes aux clients « entreprises » ayant déclaré leur éligibilité induit un plafonnement de la marge commerciale.

Par ailleurs, le Groupe ES continuera de suivre avec vigilance l'évolution du contexte législatif et réglementaire résultant du projet de loi N.O.M.E qui porte en elle des mutations potentielles significatives pour le secteur de l'électricité.